



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS - ALSH

## JEUNE ADHÉRENT :

Nom : ..... Prénom : .....  
 Sexe : ..... Date de naissance : .....  
 Adresse complète : .....  
 Tel portable du jeune : .....  
 Mail du jeune : .....  
 Etablissement scolaire fréquenté : .....

## VACCINATIONS (SE RÉFÉRER AU CARNET DE SANTÉ) :

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Date du dernier rappel	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				BCG	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				ROR	
OUDT Polio				Coqueluche	
Ou Tétracop				Autre (préciser)	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX :

Votre enfant suit-il un traitement médical ? Oui Non  
 Si oui, lequel ? .....

Joindre les médicaments dans l'emballage d'origine avec la notice ainsi que l'ordonnance récente (aucun médicament ne pourra être pris en dehors de ces conditions)

Votre enfant a-t'il déjà eu les maladies suivantes (merci de les entourer) ?

Rubéole / Rougeole / Otite  
 Angine / Varicelle / Oreillons  
 Scarlatine / Coqueluche / Rhumatisme articulaire aigu

### Allergies

- Asthme
- Alimentaires - Préciser :
- Médicamenteuses - Préciser :
- Autres - Préciser :

Cause de l'allergie et conduite à tenir (si automédication, le signaler) : .....

Difficultés de santé et précautions à prendre : .....

Points d'attention et recommandations utiles des parents : .....

## MÉDECIN TRAITANT

Nom : .....  
 Coordonnées : .....

## RESPONSABLE DE L'ENFANT

Nom et prénom : .....  
 Adresse complète : .....  
 Tel. fixe : ..... Tel portable : .....  
 e-mail : .....  
 Tel professionnel : .....  
 Régime : Général / Agricole / Autre (RSI...)  
 N°allocataire CAF ou MSA : .....  
 Quotient familial : .....

Je soussigné-e ..... , responsable légal-e du jeune, autorise la personne responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures médicales (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état du jeune, en accord avec les services médicaux.

Je certifie exactes toutes les informations portées sur cette fiche et, dans le cadre de la norme RGPD (Règlement Européen de Protection des Données), je suis informé-e et donne mon consentement pour que ces données soient sauvegardées sur le logiciel de gestion des adhérents utilisé par le personnel du centre socioculturel ainsi que sur tout document estimé nécessaire au bon fonctionnement du service par les professionnels jeunesse encadrant l'activité ou le séjour. Je pourrais cependant accéder à ces informations et demander à ce qu'elles soient modifiées si nécessaire.

Date : ..... Signature : .....

## DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER :

- Photocopies carnet de santé /
- Justificatif de quotient familial



# FICHE D'AUTORISATION PARENTALE - ALSH

Je soussigné (nom et prénom du responsable légal) .....  
responsable légal de (nom et prénom du jeune) .....

Autorise mon enfant  N'autorise pas mon enfant  
A participer aux activités proposées par le centre socioculturel Rives de Loire

Autorise mon enfant  N'autorise pas mon enfant  
A rentrer seul (de sa commune de résidence) après une activité de l'ALSH

Autorise les animateurs en charge de l'activité ou du séjour  N'autorise pas les animateurs  
A prendre, le cas échéant, toutes mesures médicales (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état du jeune, en accord avec les services médicaux.

Autorise les animateurs en charge de l'activité ou du séjour  N'autorise pas les animateurs  
A transporter mon enfant dans un des véhicules du CSC dans le cadre des activités proposées

Autorise les animateurs en charge de l'activité ou du séjour  N'autorise pas les animateurs  
A prendre des photos/vidéos/bandes sonores de mon enfant lors des activités proposées et à les diffuser sur les supports de communication du centre socioculturel (site internet, news letter, presse et plaquettes de communication)

Autorise les animateurs en charge de l'activité ou du séjour  N'autorise pas les animateurs  
A récupérer votre quotient familial par le biais du site internet CDAP

Autorise Mr / Mme (nom, prénom et coordonnées téléphoniques de la personne concernée) ..... à récupérer mon enfant après une activité ou un séjour proposés par le CSC.

Certifie que les données de la fiche sanitaire de mon enfant (transmise aux animateurs de la structure) sont exactes et à jour.

A.....le..... Signature.....

## CONDITIONS D'ADMISSION

- Sont admissibles les jeunes dès leur entrée au collège jusqu'à leur 18 ans.
- Sont prioritaires les jeunes habitant sur la commune Orée d'Anjou (OA); pour ceux résident hors OA, un supplément tarifaire sera appliqué.
- Etre à jour de son adhésion au centre socioculturel 'Rives de Loire' et de sa cotisation au secteur jeunesse.
- Remplir le dossier d'inscription.

## DOSSIER D'INSCRIPTION

- Une d'inscription n'est valable que si le dossier est complet. Pour cela il faut (selon l'activité certains documents ne sont pas nécessaires) :
- Une fiche d'inscription remplie et signée ;
  - Un justificatif de la CAF, ou autre régime comportant le n° d'allocataire et le quotient familial en cours de validité ;
  - Une photocopie du carnet de santé (les deux pages concernant les vaccinations)
  - Une photocopie d'une attestation de natation en cas d'activité sur l'eau (distance mini 25m) ;
  - Le règlement intérieur signé ;
  - La totalité du paiement pour l'activité ;
  - Paiement pour l'adhésion au centre socioculturel et pour la cotisation au secteur jeunesse.

## OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs sont définis en fonction du planning des activités proposées. Ils dépendent aussi de ce qui est défini avec les intervenants et/ou les prestataires.

- Potentiellement, les amplitudes d'ouverture pendant les périodes scolaires peuvent être les suivantes :
- Le mercredi après-midi de 14h à 19h ; Le vendredi soir de 19h à 00h00 ; Le samedi de 14h à 00h00.
- Et pendant les vacances scolaires les amplitudes peuvent être les suivantes :
- Du lundi au samedi de 9h à 18h, en journée ; et jusqu'à 00h00 si des activités en soirée sont programmées.

Le directeur et les animateurs sont responsables des enfants qui leur sont confiés, aux dates et horaires définis par le règlement ou par les activités proposées. En dehors de ces horaires se sont les parents qui assument cette responsabilité. Les parents devront indiquer si le jeune est autorisé à rentrer seul ou bien les coordonnées d'un adulte habilité à le récupérer en cas d'absence des parents.

## CIGARETTE, ALCOOL, DROGUE

Il est rappelé à tous que la consommation d'alcool ou de drogue est strictement interdite aux abords et au sein des locaux de l'accueil de loisirs, ou de tout autre local mis à disposition pour les activités. De même, pour des raisons de sécurité et pour le respect des autres, il est interdit de fumer dans ces locaux.

## LES TARIFS

Pour la participation financière des familles, une grille tarifaire est élaborée par activité. Elle est modulée en fonction des quotients familiaux, et en fonction du coût de l'activité.  
Pour participer aux activités, chaque personne devra s'acquitter de l'adhésion annuelle au centre socioculturel 'Rives de Loire' de 3€, et de la cotisation au secteur jeunesse de 1€.

En cas d'absence de l'enfant, pour convenance personnelle, les frais d'inscription ne seront ni remboursés ni reportés sur d'autres périodes. Seules les absences motivées pour des raisons climatiques, par un certificat médical, ou un évènement familial grave (décès), pourront être remboursés.

Il est rappelé que la totalité du règlement doit être versée lors de l'inscription, et qu'elle ne sera encaissée qu'à la fin de l'activité ou du séjour.

## RESPECT : DES LOCAUX, DU MATÉRIEL, DU PERSONNEL...

Chacun doit veiller à respecter les différentes salles occupées, et doit s'efforcer de respecter le matériel qui est mis à disposition. En cas de détérioration, il pourra être demandé aux parents une compensation financière.  
Toute personne doit également faire l'effort de respecter les autres en acceptant les différences et en adaptant son vocabulaire.  
Le centre socioculturel se réserve le droit d'exclusion en cas de non respect par le jeune ou ses parents, du règlement intérieur.

## PORTABLE, BIJOUX, AFFAIRES PERSONNELLES

Le personnel du centre ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration de portables, bijoux, ou affaires personnelles.

## TRANSPORT

Le coût du transport est inclus dans le tarif des activités.  
Pendant le voyage, il est rappelé aux passagers d'adopter un comportement permettant d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous. Les passagers se doivent de ne pas perturber le conducteur.  
D'autre part, il est demandé aux passagers de veiller à respecter la propreté du véhicule. En cas de non respect de cette consigne, le conducteur se garde la possibilité de demander aux passagers de nettoyer le véhicule.

Le présent règlement intérieur de l'accueil de loisirs est valable à compter de la date d'effet, et sera modifiable à tout moment par le centre socioculturel qui vous en avisera par un avenant.

Centre socioculturel : 02 40 98 26 76  
Personnel permanent de l'accueil de loisirs:  
Michaël Bourrigault : 06 63 82 18 69 / Fanny Brochard : 06 58 35 68 68

Je soussigné(e) : .....  
Tuteur légal de : .....  
Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs du centre socioculturel « Rives de Loire », et m'engage à le respecter.

Fait à Orée d'Anjou, le : .....  
Signature du parent : ..... Signature du jeune :